



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 janvier 2017
Français
Original : anglais

Lettre datée du 5 janvier 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de demander que la question intitulée « Lettre datée du 3 décembre 1971, adressée au Président du Conseil de sécurité par les Représentants permanents de l'Algérie, de l'Iraq, de la République arabe libyenne et de la République démocratique populaire du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies » (S/10409), qui porte sur l'occupation par la République islamique d'Iran des îles de la Grande-Toumb, de la Petite-Toumb et d'Abou Moussa, trois îles appartenant aux Émirats arabes unis, demeure sur la liste des questions dont est saisi le Conseil de sécurité pour l'année 2017 et jusqu'à ce que le différend soit résolu pacifiquement par des négociations directes ou par la Cour internationale de Justice, de façon à régler la question de façon juste, complète et durable et à garantir la paix, la sécurité et la stabilité régionales et internationales.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
Représentant permanent adjoint
(*Signé*) Jamal Jama Al **Musharakh**

